Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (2012) **Heft:** 1957

Artikel: Électricité : la guerre des barrages a commencé

Autor: Tille, Albert

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1024619

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

une ligne de conduite commune, l'UDC étant hors jeu comme elle le proclame elle-même. Ils auront notamment à débattre des limites de la tutelle politique qu'exercent les banques et les grands secteurs industriels. Le PDC et le PLR, en retour, remettront en question la participation socialiste au Conseil fédéral. Mais ils ne peuvent se mettre sous la dépendance de l'UDC. Refuser ces accords fiscaux, c'est ouvrir la plaie pour la débrider. Enfin serait définie expressément la concordance gouvernementale.

Electricité: la guerre des barrages a commencé

Albert Tille • 3 juin 2012 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/20692

Politique fédérale de l'énergie, ou maximisation des prérogatives locales sur l'exploitation des ressources?

L'électricité des barrages aiguise tous les appétits. Les concessions sur l'utilisation des forces hydrauliques arrivent à échéance au moment même où la Suisse amorce l'ère post nucléaire.

La capacité de stockage des

barrages est irremplaçable pour combler l'interruption de production du solaire ou des éoliennes. Les cantons ont la haute main sur cet or des Alpes. La Constitution fédérale (art. 76 2) et la loi fédérale sur l'utilisation des forces hydrauliques 3 précisent que les cantons disposent des ressources en eau et que leur législation règle l'octroi des concessions. La Confédération garde cependant le droit de légiférer sur la protection des

eaux, sur la sécurité des

barrages et statue sur les

droits de concession qui

intéressent plusieurs cantons

ou un Etat étranger.

Cette large prérogative cantonale est remise en question. Le président des Forces motrices bernoises et conseiller national PBD Urs Gasche ouvre le combat (Tages-Anzeiger 4, 15 mai). Dans un papier de position sur l'énergie 5, son parti demande une adaptation rapide du cadre légal. En vigueur depuis des décennies, il ne répond plus à la situation actuelle. La récente déclaration commune 6 de l'Allemagne, de l'Autriche et de la Suisse sur le développement des centrales à pompageturbinage donne des arguments aux partisans du changement.

Les cantons alpins défendent fermement leurs prérogatives. Le conseiller d'Etat grison PDC Mario Cavigelli dénonce les intérêts particuliers défendus par le président des Forces motrices bernoises. Le Valais quant à lui, se mobilise depuis deux ans déjà sur la question. Un vif débat s'est

engagé pour la réappropriation de ses barrages.

En 2010, six communes du Bas-Valais ont ouvert les feux. Elles ont conclu un accord avec les CFF pour renouveler la concession de Barberine 25 ans avant son échéance, comme le permet la loi fédérale. Elles ont profité d'une hausse substantielle de la redevance. C'est un avantage financier à court terme. Mais la propriété du barrage reste en main *«étrangère»*, c'est-à-dire hors du canton.

Le PDC s'oppose à cette stratégie individuelle des communes. Il propose un «modèle valaisan» 7 pour se réapproprier les installations hydrauliques qui sont à 80% contrôlées par des sociétés qui paient leurs impôts hors du Valais. Les collectivités publiques cantonales devraient acquérir au minimum 67% de leur valeur, ce qui permettrait de contrôler l'équivalent de la consommation électrique du Valais. Au lieu de toucher de

simples redevances, les communes deviendraient actionnaires.

Le conseiller d'Etat PDC Jean-Michel Cina, responsable du dossier, est sur la même ligne. Il vient de proposer de bloquer pendant cinq ans toute modification des concessions hydrauliques, le temps de procéder à une révision de la loi cantonale en vue de mettre en application le *«modèle valaisan»* qui imposerait aux communes une politique unifiée. Cette claire stratégie cantonale devrait permettre au Valais de mieux dialoguer avec la Confédération. Ce serait un argument pour éviter un transfert de compétences vers l'Etat fédéral.

75 ans de paix du travail

Jean Steinauer • 2 juin 2012 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/20682

Le co-auteur d'un ouvrage commémoratif revient sur la portée de la CCT du 15 mai 1937

L'anniversaire a été célébré discrètement dans un palace neuchâtelois, mais l'événement lui-même était passé inaperçu. La conclusion de la paix du travail dans l'horlogerie, le 15 mai 1937, fit à peine quelques lignes dans la presse locale, qui réserva ses gros titres à l'incendie du dirigeable Hindenburg et à l'imminent mariage du duc de Windsor. «Cela prouve bien, plaisante le secrétaire patronal François Matile, que la signature d'une convention collective n'est ni une catastrophe ni une histoire d'amour.»

De nos jours, la négociation d'un tel instrument mobilise les énergies syndicales, à tous les niveaux, durant des mois. Vingt militants et permanents des régions et de la centrale s'y attellent, avec l'aide d'experts; les parties de bras de fer qui se livrent à la table des pourparlers débordent parfois dans la presse, voire dans la rue sous forme de manifestations; et la ratification des résultats peut donner lieu à de vifs débats.

On ne vit rien de tel en 1937. Deux séances, à Berne puis le lendemain à Neuchâtel, suffirent à mettre au point le texte, qui fut publié quinze jours plus tard dans La Lutte syndicale. Les travailleurs concernés n'eurent pas à le ratifier, puisqu'on n'avait pas demandé leur avis. En septembre, le congrès de la FOMH l'approuva de manière quasi unanime (218 voix contre 3), en même temps que l'accord tout pareil signé le 19 juillet dans la métallurgie - et voilà pourquoi la plupart des gens, voire des historiens, croient à tort que la paix du travail est née dans l'industrie des machines.

Pourquoi donc un événement qu'avec le recul on juge fondateur pour la société suisse eut-il si peu d'écho sur le moment? Une explication tient à la mince portée pratique, immédiate, de cette première convention. Elle met fin à une grève dans les fabriques de cadrans, et oblige à l'ouverture de discussions salariales sous peine d'un arbitrage par un tribunal institué tout exprès. Rien de plus. Par ailleurs, la signature à bas bruit du 15 mai 1937 conclut une manœuvre tactique non moins confidentielle, choisie par le secrétaire FOMH René Robert de préférence à une pression spectaculaire exercée par la base, pour impliquer le Conseil fédéral en la personne d'Hermann Obrecht, chef de l'Economie publique.

L'implication du gouvernement va compléter, en effet, ou plutôt couronner sur le plan social, l'intervention massive de la Confédération dans l'industrie horlogère depuis 1931. Elle s'est traduite par des mesures structurelles, avec la création de la super-